

respondante. Cela tient-il au fait que de nouveaux navires sont entrés en service, que de nouveaux vaisseaux ont été créés ou l'équipage d'anciens navires accru ?

M. WRIGHT: Essentiellement, oui. Deux anciens navires de guerre sont maintenant au service du Conseil de recherches pour la défense qui poursuit des recherches pour le compte de la marine; lorsque ces navires ont été originellement prêtés au Conseil, ils étaient pourvus d'un équipage naval. Après un nouvel examen, toutefois, nous avons constaté qu'ils n'exigeaient pas un équipage naval au complet. Il est apparu que l'emploi d'un personnel civil serait moins coûteux. Nous avons donc embarqué des marins civils à bord de ces deux navires, à savoir l'*Oshawa* et le *New Liskeard*.

M. CARTER: Ce changement rend-il compte de l'accroissement en question ?

M. WRIGHT: Oui.

M. CARTER: Je note également que vous avez réussi à réduire le nombre des appareilleurs-plombiers. S'agit-il encore là d'un reclassement ?

M. WRIGHT: Une certaine partie en est attribuable à la diminution de la quantité de travail dans l'un de nos établissements, celui de Sydney. La plupart de ces appareilleurs-plombiers, soit 25, sont des employés intermittents du fait que le lot de travail varie et qu'il n'est pas nécessaire d'employer des ouvriers à l'année longue. Ces travailleurs font donc partie désormais du personnel intermittent, ainsi que vous le constaterez au bas de la page.

M. CARTER: En conséquence, l'économie sera la même entre l'allocation de l'an dernier et celle de la présente année, et une partie de cette économie sera affectée à la main-d'œuvre intermittente ?

M. WRIGHT: Dans le cas de ces emplois en particulier, oui.

M. GRAFFTEY: J'observe pour ma part que le nombre des monteurs s'est accru de 24. Pourriez-vous m'en donner la raison ?

M. WRIGHT: Il s'agit d'un autre reclassement d'emploi, d'un remaniement dans le personnel des monteurs et des ouvriers affectés au travail de montage. Ces derniers ont été classés comme monteurs.

M. CHAMBERS: J'aurais deux questions à vous poser, monsieur Wright. Pourriez-vous me dire d'abord quelle différence existe entre les couvreurs de tuyaux et les garnisseurs dont le poste figure plus haut ? En second lieu, je voudrais savoir pourquoi le nombre des aides-artisans a été réduit de 200 ?

M. WRIGHT: Dans le cas des couvreurs de tuyaux et des garnisseurs, il me faudra aller aux renseignements, car je ne le sais pas au juste.

Quant aux aides-artisans, leur activité a connu une diminution que traduisent les chiffres concernant leur emploi. Une baisse d'activité s'est même fait sentir dans trois de nos filiales, nommément celles de Lynn Creek, de Longueil et de Sydney, où le nombre d'ouvriers est plus considérable qu'ailleurs.

Ces aides-artisans sont attachés aux dessinateurs et leur nombre a considérablement diminué en raison de la baisse dans la quantité de travail que doivent effectuer ces établissements.

M. CHAMBERS: Avez-vous le détail de cet effectif en main ? Vous avez mentionné les ateliers de Longueil. Je tiendrais à savoir combien de ces postes ont été abolis à cet endroit.

M. WRIGHT: Je vous obtiendrai ce renseignement.

M. CHAMBERS: Vous m'obligeriez beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Force m'est de faire appel à votre collaboration. Essayez, je vous prie, de ne poser que des questions aussi importantes et perti-